



# Formulaire de nouvelle construction résidentielle unifamiliale et secondaire



## INSCRIPTION POUR LA PRIME DE BIENVENUE

La prime de bienvenue sera seulement remise lorsque la nouvelle construction sera terminée.

Date d'entrée dans la nouvelle résidence :

Date de soumission de la candidature (JJ/MM/AAAA) :

### INFORMATIONS

Noms des propriétaires : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Type de construction : Unifamiliale  Secondaire

Veuillez présenter l'une des preuves de résidence suivante :

#### Preuve de résidence

Facture de taxe foncière

Facture d'eau et égout

Autre

#### Permis de construction

Veuillez joindre au formulaire une copie de votre permis de construction

**PRIME SUR VOS TAXES FONCIÈRES** Le propriétaire de la nouvelle construction résidentielle devra payer sa facture de taxe foncière et apporter une preuve que la facture payée en totalité à la Ville de Caraquet. Si le propriétaire de la nouvelle construction résidentielle unifamiliale ou secondaire utilise le mode de paiement préautorisé mensuel de la province afin de payer sa facture, il devra attendre l'année suivante pour présenter une preuve qu'il a payé sa facture en totalité.

### SIGNATURES

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

\_\_\_\_\_  
Date

Marielle Pitre  
Agente de développement communautaire

\_\_\_\_\_  
Date